



**Conseil économique et
social**

**Union
africaine**



**Groupe des Nations
Unies pour le
développement durable**

E/ECA/RCM/20/6

Distr. générale

15 mars 2019

Français

Original : anglais

Commission économique pour l'Afrique

Union africaine

Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique

Vingtième réunion et troisième réunion organisée
conjointement avec le secrétariat régional pour l'Afrique du
Groupe des Nations Unies pour le développement durable
Marrakech (Maroc), 23 et 24 mars, 2019

Rapport des mécanismes de coordination sous-régionale

I. Introduction

1. Le présent rapport fait un résumé de l'appui fourni par les mécanismes de coordination sous-régionale à la mise en œuvre des priorités de l'Union africaine au niveau sous-régional, y compris celles qui figurent dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons de l'Union africaine. Dans ce contexte, il présente une vue d'ensemble de l'assistance fournie aux communautés économiques régionales dans le cadre des priorités de l'Union africaine et des orientations stratégiques. Il met en lumière les progrès réalisés dans la mise en œuvre d'initiatives et d'activités conjointes, les difficultés rencontrées et la voie à suivre.

II. Progrès de la mise en œuvre des initiatives et des activités conjointes

A. Afrique centrale

2. En tant que secrétariat du mécanisme de coordination sous-régionale pour l'Afrique centrale, le Bureau sous-régional de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) en Afrique centrale a réussi à faire du Mécanisme une plateforme de référence pour l'établissement du programme et la mise en place de partenariats entre les organismes des Nations Unies et les partenaires de développement (y compris la Banque africaine de développement) opérant en Afrique. Sous la direction des communautés économiques régionales, les organismes des Nations Unies et d'autres parties prenantes ont accepté de fédérer leurs programmes et activités sur la base des résultats en vue de réduire les doublons, de faire des économies d'échelle et de maximiser l'impact sur le développement.

3. L'examen approfondi du mode de fonctionnement du mécanisme a visé à renforcer le travail de ses membres autour d'initiatives phares afin de mieux répondre aux priorités de développement et aux besoins en Afrique centrale, ainsi qu'à l'appel du Secrétaire général en faveur d'une approche holistique en appui aux bénéficiaires de l'ONU. Cet effort a débouché sur l'adoption du troisième Programme indicatif commun à Libreville en novembre 2018.

4. Le troisième Programme indicatif commun est axé sur la dynamisation de la diversification économique et de la résilience en Afrique centrale grâce à la transformation structurelle, l'amélioration des conditions humaines et sociales, et la promotion de la gouvernance, de la paix et de la sécurité. Le Programme a ciblé le doublement du commerce intrarégional (pour atteindre 5 %) au cours des cinq prochaines années grâce à l'opérationnalisation de la Zone de libre-échange continentale africaine. La nouvelle configuration du Mécanisme de coordination sous-régionale en Afrique centrale disposera d'un segment statutaire consacré aux discussions concernant les progrès des initiatives phares du Programme et d'une composante thématique pour l'établissement du programme, la recherche de consensus et la mobilisation du pouvoir collectif du Mécanisme en faveur des changements et de la cocréation.

B. Afrique de l'Est et Afrique australe

5. La dernière réunion du mécanisme de coordination sous-régionale pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe a été accueillie par l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) en décembre 2017. La réunion avait pour thème le recentrage du Mécanisme de coordination sous-régionale afin d'améliorer la sensibilisation au Programme 2030 et à l'Agenda 2063 et leur mise en œuvre. Les conclusions et recommandations clés de la réunion ont été les suivantes :

a) Veiller à ce que la plateforme de partage d'informations de la CEA soit utilisée pour amplifier les activités de sensibilisation relatives aux deux programmes ;

b) Les communautés économiques régionales et les organisations intergouvernementales devraient sélectionner un nombre limité de projets et d'initiatives que l'ONU peut soutenir et des coordonnateurs devraient être désignés ;

c) Établir un groupe de travail pour assurer et suivre la mise en œuvre des recommandations du Mécanisme de coordination sous-régionale ;

d) Le Groupe des Nations Unies pour le développement durable en Afrique de l'Est et en Afrique australe et la CEA devraient travailler en étroite collaboration et participer à leurs exercices de recensement mutuels et partager leurs produits en vue de renforcer la synergie et l'harmonisation et d'éviter les doublons.

6. Les initiatives clés ci-après ont été mises en œuvre en Afrique de l'Est depuis 2017 dans le cadre du mécanisme :

a) Élaboration d'un cadre stratégique relatif à l'économie bleue pour les Comores, en consultation avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ;

b) Renforcement d'un cadre stratégique relatif à l'économie bleue pour Madagascar, en consultation avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ;

c) Élaboration d'un cadre stratégique relatif à la sécurité énergétique pour la Communauté d'Afrique de l'Est.

7. Des initiatives sur l'élaboration d'une stratégie de marketing touristique pour la Communauté d'Afrique de l'Est et sur la formulation d'une stratégie touristique continentale pour l'Union africaine sont en train d'être réalisées.

8. En Afrique australe, les interventions clés mises en œuvre depuis 2017 ont concerné l'élaboration et le lancement de la Stratégie et feuille de route pour l'industrialisation 2015-2063 de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). Ces interventions ont notamment inclus les éléments ci-après :

a) Exercice de relevé de profil d'enrichissement des minéraux, pour identifier les chaînes de valeur minérales clés sur lesquelles la région pourrait se concentrer dans des victoires rapides pour faire avancer le programme d'industrialisation de la SADC ;

b) Évaluation des compétences dans le secteur minéral, pour identifier les lacunes dans le secteur et approfondir l'intégration afin de faciliter la circulation des compétences, l'harmonisation des programmes de formation et le partage des capacités pour combler les fossés ;

c) Élaboration d'une Vision minière régionale, qui est en cours d'examen.

9. Un support technique a été fourni à la SADC pour l'élaboration d'outils politiques relatifs au développement des petites et moyennes entreprises. Un support technique a également été fourni aux États membres, notamment le Lesotho, pour la formulation d'un cadre sur les minéraux et l'extraction. En 2019 et après, les activités du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique de l'Est seront axées sur l'approfondissement de l'intégration régionale pour la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine. Le Bureau sous-régional de la CEA en Afrique australe se concentrera sur la promotion de l'industrialisation inclusive, ainsi que sur le soutien aux États membres, aux communautés économiques régionales et aux organisations intergouvernementales dans leurs domaines de spécialité respectifs.

C. Afrique du Nord

10. La quatrième réunion consultative annuelle du mécanisme de coordination sous-régionale pour l'Afrique du Nord a été tenue en mars 2018, en collaboration avec le secrétariat de l'Union du Maghreb arabe. Les coordonnateurs résidents du système des Nations Unies en Algérie, en Mauritanie et au Maroc, ainsi que le Chef du Bureau du Coordonnateur résident des Nations Unies en Égypte ont participé à cette réunion. Des représentants des organismes des Nations Unies au niveau national suivants étaient présents à la réunion : FAO, PNUD, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Organisation maritime internationale (OMI), Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Fonds des Nations Unies pour la population ; Organisation des Nations Unies pour le développement industriel ; Fonds international de développement agricole (FIDA). Des représentants des organismes au niveau régional suivants étaient également présents : FAO, Organisation internationale du Travail (OIT), Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), et Fond s'international pour le développepemt agricole (FIDA). Des représentants des organisations régionales suivantes ont participé à la réunion : Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO), Centre islamique pour le développement du commerce (CIDC), Organisation arabe de développement de l'administration. Des représentants des institutions internationales ci-après ont également participé à la réunion : Banque islamique de développement (BID), Banque africaine de développement (BAD), Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA), et Société internationale islamique de financement du commerce,

11. Au cours de la période considérée, le Mécanisme de coordination sous-régionale pour l'Afrique du Nord a concentré ses efforts sur l'accélération de la réalisation du Programme 2030 dans la sous-région. Une feuille de route pour la période 2018-2019 a été élaborée et adoptée par toutes les parties prenantes à la fin de la réunion afin de renforcer la coordination et les partenariats au niveau régional et d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable en Afrique du Nord. La feuille de route comprend quatre thèmes transversaux : l'appropriation et la compréhension des objectifs, l'intégration des objectifs et la cohérence des politiques publiques, le renforcement des capacités nationales pour le suivi des objectifs et

l'établissement de rapports les concernant, et l'exploitation de la coopération Sud-Sud.

12. Les participants ont également abordé les priorités sous-régionales et convenu d'arrêter deux thèmes de travail principaux : l'emploi et la sécurité alimentaire. La mise en œuvre de la feuille de route fait partie intégrante de l'Accord-cadre du plan d'action de l'Union africaine et des Nations Unies, qui vise à coordonner et harmoniser la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. Les participants ont reçu une formation sur les cibles et les indicateurs clés relatifs à l'objectif de développement durable 2, ainsi que sur les méthodologies et les besoins en données pour mesurer les indicateurs. Le Bureau sous-régional a débuté un travail de recherche qui a mis en lumière un décalage entre les politiques publiques relatives à l'éducation, l'accès au financement, le secteur informel, le marché du travail et la création d'emplois. Un dialogue régional sur l'emploi doit être tenu en avril 2019 en vue de formuler une feuille de route et un plan d'action pour surmonter les obstacles à la création d'un secteur de la production dynamique qui crée des emplois et offre des chances égales aux jeunes et aux femmes, tout en garantissant un développement inclusif et équilibré en Afrique du Nord.

13. Le mécanisme de coordination sous-régionale pour l'Afrique du Nord a également utilisé différentes plateformes pour faire la promotion de la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et a démontré ses liens avec les objectifs de développement durable en Mauritanie, au Maroc et en Tunisie. Le Bureau sous-régional a travaillé en étroite coopération avec le système des Nations Unies en Mauritanie pour soutenir le processus d'examen volontaire national. De plus, il a travaillé avec des entités du système des Nations Unies en Tunisie à l'application de l'intégration, de l'accélération et de l'appui politique des outils rapides d'évaluation intégrée dans le plan de développement de ce pays. Un projet conjoint des équipes de pays des Nations Unies sur le suivi des objectifs de développement durable et l'établissement de rapports les concernant a été élaboré au Maroc. Le Bureau sous-régional a organisé une réunion sur les objectifs de développement durable en Afrique du Nord, qui a été l'occasion de présenter le rapport sur les objectifs au Maghreb et d'en débattre. La publication a été lancée en novembre 2018, lors de la trente-troisième réunion du Comité intergouvernemental d'experts du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique du Nord.

D. Afrique de l'Ouest

14. Le mécanisme de coordination sous-régionale pour l'Afrique de l'Ouest poursuit ses efforts en appui aux communautés économiques régionales et de mobilisation des autres institutions des Nations Unies autour d'objectifs communs, comme le suivi des progrès du Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits et d'établissement des statistiques de l'état civil au regard des réalisations de son groupe restreint et de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel. Il participe également à l'étude prospective Sahel 2042 en train d'être menée au moyen d'un processus régional et inclusif. L'équipe de pays des Nations Unies conduit le processus avec l'appui entier des gouvernements de 10 pays participants à la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel. Le processus s'inspire des conclusions de la consultation régionale de haut niveau sur l'étude prospective régionale au Sahel organisée par le PNUD et tenue à Dakar les 14 et 15 octobre 2015. Les modalités de travail mises en place ont permis à tous les bureaux régionaux des organismes des Nations Unies basés à Dakar, ainsi qu'à la CNUCED, d'apporter leur contribution.

15. La réunion annuelle de 2018 du Mécanisme de coordination sous-régionale pour l'Afrique de l'Ouest a été tenue à Dakar sur le thème Mobiliser les efforts pour faire du Sahel un moteur du développement de l'Afrique de l'Ouest. Cette réunion a offert aux organisations participantes l'occasion de débattre des différentes activités qu'elles mènent pour accompagner les efforts de développement en Afrique de l'Ouest en général, et dans la région du Sahel en particulier. Les participants ont appelé le système des Nations Unies à mettre les résultats des études prospectives du Sahel 2043 à la disposition de tous les acteurs du développement afin de mieux

comprendre les aspirations des populations de la région du Sahel. Cela a été vu comme une étape importante pour améliorer les chances de réussir les meilleurs scénarios de développement dans la région du Sahel. Cela permettrait au Sahel de se positionner comme une force puissante pour le développement dans la région.

III. Défis rencontrés

16. Les mécanismes de coordination sous-régionale ont indiqué que la collaboration inadéquate entre les entités participantes était un défi majeur. De plus, la collaboration limitée des coordonnateurs avec les secrétariats et, dans certains cas, la nomination tardive des coordonnateurs des mécanismes a freiné l'avancée de la mise en œuvre. Dans certains cas, la collaboration passe par des interventions conjoints dans des projets spécifiques et par des coopérations bilatérales avec les communautés économiques régionales et les organisations intergouvernementales plutôt que par des programmes de travail communs. La faiblesse des programmes de travail communs a donné lieu à une division du travail médiocre et une distribution floue des rôles et des responsabilités entre les entités participantes aux mécanismes, ce qui a provoqué le désistement d'entités telles que des communautés économiques régionales, dont la plupart doivent encore s'investir de manière significative. De plus, les groupes de travail recommandés dans certains des mécanismes sous-régionaux ne sont pas encore mis en place, ce qui entrave l'efficacité du travail et retarde le processus de mise en œuvre.

17. Certains mécanismes de coordination sous-régionale font face à des défis spécifiques. Par exemple, le mécanisme pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe couvre 20 communautés économiques régionales, des organisations internationales et 24 équipes de pays des Nations Unies, et est souvent confronté à la nécessité de répondre de manière adéquate aux besoins de la sous-région. Dans le contexte spécifique du mécanisme de coordination sous-régionale pour l'Afrique du Nord, des difficultés subsistent, entre autres quant à l'harmonisation et aux liens entre les priorités stratégiques de l'Union africaine, les activités des groupes du Mécanisme de coordination régionale et le Groupe des Nations Unies pour le développement durable pour les États arabes et la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, aux relations et aux synergies entre les processus similaires, comme les examens nationaux volontaires, et leur harmonisation, et aux interventions des programmes de travail relatifs aux objectifs de développement durable des différentes parties prenantes.

18. Les mécanismes ne disposent pas de plateformes ni d'outils de partage d'informations et de collaboration entre parties prenantes, notamment les organismes du système des Nations Unies, les communautés économiques régionales, les organisations intergouvernementales et la société civile et le secteur privé. De plus, le problème continu de l'inadéquation des ressources, à la fois humaines et financières, gêne le fonctionnement efficace des mécanismes, notamment la coordination, la préparation des plans conjoints, la mise en œuvre de ces derniers, le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports.

IV. Recommandations concernant la voie à suivre

19. Il est nécessaire d'organiser des consultations avec les communautés économiques régionales, les organisations intergouvernementales et les équipes régionales du Groupe des Nations Unies pour le développement durable et d'inscrire leur participation dans la durée en ce qui concerne les questions de coordination et de collaboration et l'élaboration et la réalisation des programmes de travail conjoints alignés sur les priorités de l'Union africaine et de ses organes au niveau sous-régional. De plus, les rôles et les responsabilités doivent être clarifiés. Cela devrait inclure une division du travail claire et approuvée entre les secrétariats des mécanismes de coordination sous-régionale, les communautés économiques régionales, les organisations intergouvernementales et les équipes régionales du Groupe des Nations Unies pour le développement durable. Les coordonnateurs résidents devraient

participer aux mécanismes sous-régionaux afin de veiller à ce qu'il existe des liens effectifs au niveau national.

20. De plus, les initiatives conjointes des mécanismes devraient porter une attention spécifique aux objectifs de développement durable et être mieux alignées sur les cadres et les priorités de l'Union africaine. En soutenant le travail relatif aux priorités de l'Union africaine et aux objectifs de développement durable, les mécanismes devraient veiller au renforcement des liens régionaux, sous-régionaux et nationaux. En plus de disposer de programmes de travail conjoints impliquant toutes les parties prenantes, il est nécessaire d'élaborer des outils communs de planification, de suivi et d'établissement de rapports pour le travail des mécanismes.

21. Les stratégies des communautés économiques régionales devraient être des points de départ pour le travail des mécanismes. En outre, la collaboration et l'apprentissage entre les communautés économiques régionales et les mécanismes de coordination sous-régionale devraient être encouragés et renforcés. À cet égard, les plateformes concernant la gestion des connaissances et l'apprentissage, à la fois au sein des communautés économiques régionales et des mécanismes de coordination sous-régionale et entre celles-ci, devraient être renforcées. Ces plateformes devraient permettre d'identifier les stratégies qui fonctionnent et celles qui ne fonctionnent pas.
